

DELIBERATION N° 2023-37

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 26 octobre 2023

Objet : Validation des propositions de la commission Initiatives Etudiantes du 18 octobre 2023

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants,
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCO en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,
Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation,
Vu la délibération n° 2021-96 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN en qualité de Vice-Présidente chargée de la Vie Universitaire et de Campus,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, Vice-Présidente chargée de la Vie Universitaire et de Campus,

Adopte, les propositions de la commission Initiatives Etudiantes réunie le 18 octobre telles qu'annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 78

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 55

Cf détail des votes en annexe

Fait à Nice, le 26 octobre 2023

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2023-37

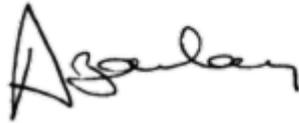
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 08/11/2023

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 08/11/2023

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation



Commission du 18 Octobre 2023

	Association	Thématique	Description du projet	Budget global	Montant demandé	Avis de la Commission IE	Validation de l'avis de la commission par le CAc	Montant accordé		
								Montant accordé	Versement 75% du montant accordé ou 100%	versement 25% restants accordés sous condition
1	Corporation des Carabins Niçois	Vie de Campus	<p>Participation au Conseil d'Administration de la Santé et de la Solidarité</p> <p>Participer au CA et à l'AG de l'ANEMF permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'échanger et prendre des positions communes sur les études de Médecine - de partager et développer les projets solidaires et sociaux, les coordonner avec les autres villes de France 	379,18 €	300,00 €	<p>Avis Favorable</p> <p>Conforme aux forfaits établis dans le cadre de la politique de formation : 150 € maximum par étudiant-e et 2 étudiant-e-s au maximum pour un Conseil d'Administration ou une Assemblée Générale.</p>	<p>52 voix pour 2 voix contre 1 abstention</p>	300,00 €		
2	Corporation des Carabins Niçois	Vie de Campus	<p>Week-end Tutoral de l'ANEF (Congrès)</p> <p>Présentation du TAS niçois et de ses différentes activités aux TAS des autres villes; Développement et amélioration du TAS niçois grâce aux différentes formations et aux échanges avec les autres TAS.</p>	275,50 €	275,50 €	<p>Avis Favorable sous condition</p> <p>Conforme aux forfaits établis dans le cadre de la politique de formation : 100 € maximum par étudiant-e et 5 étudiant-e-s au maximum pour un Congrès.</p> <p>Sous condition d'avoir le Rapport Moral et toutes les factures</p>	<p>47 pour 3 abstentions 3 contre</p>	200,00 €		

Commission du 18 Octobre 2023

3	HUMANICE	Vie de Campus	<p>Journée d'Eté de l'ANEMF (JEA) Les JEA sont un Congrès regroupant l'ensemble des UFR de Médecine de France via les représentant-e-s des associations locales corporatives. Le but est de promouvoir l'échange inter-associatif et surtout inter-villes ainsi que l'innovation et le progrès au sein de nos associations respectives.</p>	366,86 €	300,00 €	<p align="center">Avis Favorable Conforme aux forfaits établis dans le cadre de la politique de formation : 100 € maximum par étudiant-e et 5 étudiant-e-s au maximum pour un Congrès.</p>	<p>52 voix pour 2 voix contre 1 abstention</p>	<p>300,00 €</p>		
4	FACE 06	Culturel	<p align="center">La Nuit du Cinéma</p> <p>La nuit du Cinéma est un événement dédié aux étudiant-e-s, leur offrant la possibilité de profiter de la projection de 3 films durant une nuit entière de 20h à 6h du matin avec des animations lors des entractes et qui s'achèvera par un petit déjeuner offert. Il s'agit d'un événement récurrent de la FACE 06 qui a pour vocation de faciliter l'accès à la Culture cinématographique aux étudiant-e-s à bas prix, tout en leur proposant des animations durant la soirée visant à créer de la cohésion entre eux.</p>	9 645,12 €	2 772,56 €	<p align="center">Avis Favorable Très beau projet .</p>	<p>52 voix pour 2 voix contre 1 abstention</p>	<p>2 772,56 €</p>	<p>2 079,56 €</p>	<p>693,00 €</p>

